

La lettre du SE-Unsa du Bas-Rhin ➤ 16 mai 2014

Merci aux **directeurs** de bien vouloir faire suivre à leurs **adjoints**. *L'actu 67 bleue l'actu nationale rouge*

CAPA-SH : Respecter les stagiaires !

La veille des congés de printemps, l'administration a réuni les organisations syndicales pour présenter les **nouvelles modalités de formation au CAPA-SH** pour la rentrée prochaine.

Le SE-Unsa67 a écrit à l'IA-Dasen et au recteur pour dénoncer ces modifications. Les détails sur la formation envisagée par l'IA et notre courrier sont à lire [ICI](#).

-Le 14 mai, **une réunion d'information des futurs stagiaires a eu à l'IA**. Sur demande de plusieurs collègues, le SE-Unsa y était présent. La pugnacité du groupe a permis d'obtenir des aménagements de la maquette de formation envisagée par l'ESPE et l'IA.

-Le SE-Unsa reviendra à la charge lors de la **CAPD du 16 mai**, pour acter ces acquis. Voir le compte-rendu qui sera mis en ligne **ICI** après la CAPD.

1^{er} temps du mouvement : c'est aujourd'hui

A l'issue de la CAPD, nos adhérents seront prévenus par mail du résultat de leur mouvement. Un compte-rendu de cette CAPD sera mis en ligne [ICI](#).

Les collègues Zil demandant une participation exceptionnelle au second temps trouveront une lettre-type [ICI](#).

La suite :

- 12 juin : Etude des **maintiens et temps partiels** → Si vous êtes concerné(e), envoyez à l'IA votre [demande de maintien](#) et adressez-nous-en une copie.

- 26 juin : 2^{ème} phase informatisée

- 2 juillet : Phase manuelle

- 4 juillet : CAPD de validation

La suite du calendrier [ici](#)

Pour être bien suivi, bien informé, il est encore temps de nous envoyer votre [fiche de suivi](#) pour les prochaines étapes du mouvement.

Barèmes du mouvement : pourquoi le SE-Unsa ne les publiera pas !

Dans la surenchère syndicale entre les différents syndicats du 1^{er} degré, certains choisissent de publier des barèmes sur le net, d'autres de communiquer sur les boîtes mail académiques.

Le **SE-Unsa, fidèle à ses valeurs de respect et de confidentialité** ne rendra public aucun listing de barèmes nécessaires à obtenir les écoles. Pourquoi :

-ces infos sont **incorrectes**, elles peuvent encore être modifiées puisque diffusées avant la CAPD.

-ces infos sont **inquiétantes**, puisque les priorités médicales ou sociales validées par des experts n'y figurent pas, et vous craignez que des barèmes plus faibles vous aient devancé(e).

-ces infos sont **confidentielles**. En effet, le collègue fraîchement nommé dans une école sera précédé par son barème...

-les collègues qui obtiennent une école avec un petit barème (et donc par priorité médicale ou sociale) sont d'office repérés voire **stigmatisés**.

De la même manière, l'utilisation de votre **boîte académique** relève pour nous de la propagande syndicale plus que de l'info professionnelle.

**LE
SYNDICAT
UTILE !**

Les élus du SE-Unsa vérifient votre barème, au lieu de le publier, et essaient, eux, de communiquer à bon escient, dans le respect dû aux personnes...

Rôle des IEN dans la gestion des conflits et inspection individuelle :

Lisez la déclaration du SE-Unsa à la CAPD du 16 mai, [ICI](#)

Stress, harcèlement, risques psycho-sociaux :

En complément du forum "Travailler, dans quelles conditions?" de l'Unsa Education Alsace le 13 mai 2014, les présentations des Dr Rohmer, psychiatre et Ganier, médecin de prévention sont à retrouver [ICI](#)

Pas d'expérimentation «rythmes» sans accord mairie/conseil d'école

L'expérimentation possible avec le décret Hamon sur les rythmes est conditionnée à une proposition d'organisation conjointe de la commune et du/des conseils d'école.

Si cette condition n'est pas remplie, la proposition d'organisation ne sera pas même traitée par la hiérarchie.

Décret Hamon « mode d'emploi » : [ICI](#)

Accompagnants des élèves en situation de handicap : un projet de décret très décevant

Un projet de décret sur la création du métier d'AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap) a été soumis au CTM du 13 mai. Ce texte fait suite aux déclarations de Jean Marc Ayrault du 22 août 2013 annonçant la création d'un vrai métier et la fin de la précarité pour les AVS.

Force est de constater que le texte proposé est éloigné de la déclaration d'intention...

[Lire la suite](#)

Prérentrée : du boulot d'amateur en haut-lieu !

Le ministre pourrait annoncer officiellement au CSE du 16 mai un « report » de la journée de prérentrée actuellement prévue le 29 août. [Lire la suite](#)

Exprimez-vous !

→ **800 000 enseignants et moi et moi et moi**

Exprimez-vous [ICI](#).



→ **Retraite instit/PE** : pour le droit à partir dès l'âge légal. La pétition [ICI](#)



Adhésion anticipée : Adhérez maintenant, payez après la rentrée !

Pour être considéré comme adhérent dès aujourd'hui, optez pour l'adhésion anticipée 2014/2015. Le formulaire est [ICI](#)

Nos adhérents peuvent bénéficier d'un comité d'entreprise [ICI](#)

Notre **site internet** est [ICI](#)
Sur **facebook** : [là](#) et **twitter** : [ici](#)

Vous ne souhaitez plus recevoir le point-info du SE-Unsa67 ? Dites-le nous par retour de mail.